

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La fourniture est effectuée aux conditions suivantes et la commande de la part du client implique leur acceptation totale:

1. OFFRES: Aucun engagement ne dérive de l'émission d'offres; ces dernières n'ont qu'une valeur indicative.
2. COMMANDES: Les négociations, les accords verbaux et les propositions de vente (bon de commande, etc.) des vendeurs, représentants ou autres préposés du fournisseur ne sont pas valables sans la confirmation écrite de la part de la Direction.
3. PRIX: Les prix proposés et ceux déjà fixés pourront être soumis à d'éventuelles mises à jour, en cas de modifications, pendant la fourniture, des coûts des matériaux ou de la main d'œuvre.
4. LIVRAISON: Les délais de livraison, bien qu'explicitement indiqués, sont toujours approximatifs. Le fournisseur est dégagé de toute responsabilité pour les retards dépendants d'une cause de force majeure.
5. EXPÉDITION: La livraison de la marchandise, qui voyage au risque et péril de l'acheteur même si elle est expédiée en franco de port, est considérée comme effectuée lorsqu'elle est remise au transporteur. Il appartient au destinataire de vérifier la marchandise et les conditions de l'emballage avant le retrait, et, en cas d'irrégularité, de déposer une réclamation au transporteur dans les délais prescrits.
6. GARANTIE: Le fournisseur garantit le bon fonctionnement des appareils fabriqués, la qualité des matériaux utilisés et une exécution soignée.  
Il s'engage pendant 24 mois à partir de la date de livraison à remplacer ou à réparer les pièces qui sont défectueuses d'usinage, avec l'exclusion de toute autre indemnisation. Les parties en plastique, caoutchouc, verre et les lampes électriques sont exclues de la garantie. De plus, nous ne répondons pas des dommages causés par le transport, une installation ou un entretien de mauvaise qualité ou erroné, un débit insuffisant ou une anomalie des installations électriques, hydrauliques et du gaz, ainsi que par le mauvais état des cheminées et des évacuations, la négligence ou l'incapacité d'utilisation, les altérations du personnel non autorisé.
7. RÉCLAMATIONS: Les éventuelles réclamations doivent être présentées dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la marchandise, par le biais de lettre recommandée. Les retours de marchandises ne sont acceptés que s'ils sont autorisés et en franco de port.
8. PAIEMENTS: Ils doivent être faits directement et intégralement au fournisseur à son siège de Trente. Les éventuelles réclamations en cours n'autorisent pas à retarder le paiement. En cas de retard de paiement, l'intérêt commercial d'utilisation sera comptabilisé.
9. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ: Le fournisseur se réserve la propriété exclusive de la marchandise fournie jusqu'à son paiement complet. En cas de retard de paiement ou d'insolvabilité, il revendique la propriété, et les montants éventuellement encaissés sont considérés comme rétribution pour l'utilisation, vétusté, dommages et dépenses effectuées.
10. CONTESTATIONS: En cas de litige de tout genre, le Tribunal judiciaire de Trente est le seul compétent. Les éventuelles dérogations aux conditions générales de vente ne sont valables qu'à la condition d'être écrites et signées par le fournisseur.